



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

biologistes

Question écrite n° 97916

Texte de la question

M. Joël Giraud attire l'attention de Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur les conditions de travail des biologistes médicaux. Depuis la réforme de la biologie médicale, ces professionnels de la santé ont des charges de travail très importantes qui nuisent à leur santé ainsi qu'à la qualité de leur travail malgré tout l'attachement qu'ils portent à celui-ci. En effet les biologistes travaillent un grand nombre d'heures auxquelles ils doivent associer d'importantes formations continues. De plus ces professionnels de la santé sont pleinement responsables et s'exposent à des sanctions administratives, disciplinaires et pénales. Ainsi ils sont sujets à une fatigue physique et une constante pression morale. Les biologistes médicaux hospitaliers doivent en plus consacrer du temps à la recherche, la publication scientifique et l'enseignement aux externes et internes. Cette multiplication des tâches et ces cadences sont en grande partie dues à la réduction des effectifs des biologistes médicaux dont la moyenne d'âge ne cesse de se rapprocher de l'âge légal de départ à la retraite. Il lui demande donc quelles mesures peuvent être mises en place par rapport au remplacement des biologistes médicaux partant à la retraite afin d'améliorer leurs conditions de travail et que la qualité de la santé publique soit préservée.

Données clés

Auteur : [M. Joël Giraud](#)

Circonscription : Hautes-Alpes (2^e circonscription) - Radical, républicain, démocrate et progressiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 97916

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : Affaires sociales et santé

Ministère attributaire : Solidarités et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [19 juillet 2016](#), page 6734

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)